

COMMUNE
DE COMPERTRIX

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

SOMMAIRE

1.	Introduction	p 2
2.	Risques possibles dans la commune	p 3 à 5
3.	Modes d'alerte	p 6 à 7
4.	Détail des différents risques :	
	⇒ Inondation	p 8 à 11
	⇒ Transport de matières dangereuses	p 12 - 13
	⇒ Nuage toxique	p 14 - 15
	⇒ Tempête – vents violents	p 16 - 17
	⇒ Mouvement de terrains et cavités	p 18
	⇒ Canicule	p 19
	⇒ Rupture canalisation de gaz	p 20
	⇒ Rupture cours d'eau potable	p 21
5.	Les numéros utiles	p 22

Inscrivez-vous à : mesalertes.fr (service gratuit)



Service d'alertes citoyen



**Soyez informé en temps réel
des actualités locales
qui vous intéressent !**

Concrètement, comment faire ?



1 Rendez-vous sur le site mesalertes.fr



2 Indiquez le code postal de la commune



3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent



4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail



5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.



Visuel verso carte mesalertes.jpg

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important. La commune s'est dotée d'un dispositif d'alerte par SMS ou mail « mesalertes.fr ». Inscrivez-vous sans tarder pour recevoir les informations et consignes très rapidement, dès le déclenchement d'une alerte.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule. **Le Maire**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

En fin de document, vous trouverez les numéros de téléphones utiles.

Les informations qui vous seront communiquées pourront l'être sous différentes formes, aussi il vous est vivement conseillé d'acquérir un poste radio à piles en cas de rupture d'alimentation en électricité.

Les radios locales : France Bleu, Champagne FM... seront sollicitées pour vous informer de l'évolution de la situation et des mesures à prendre concernant votre sécurité.

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

Le **risque** est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels

(inondations, effondrement, affaissement de terrain, rupture de digues)

Les risques technologiques

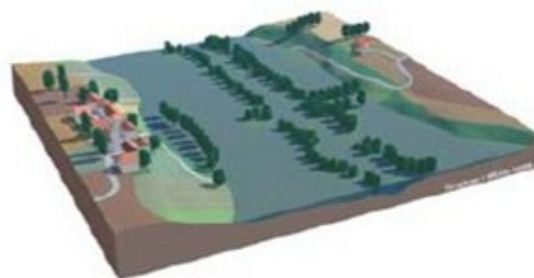
(transport de matières dangereuses, dispersion de nuage toxique, rupture d'une canalisation de gaz)

Les risques météorologiques

(vents violents, neige, verglas, canicule)

Les risques sanitaires (pollution de l'eau)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « **les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent** ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés?



- Le risque « rupture de digues » du barrage-réservoir du Der: Cette retenue artificielle est constituée de digues dite « poids », résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible. L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la digue, se développerait dans les communes de la vallée de la Marne.
- Le risque « inondation » de la rivière Marne: ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et les maisons situées en bord de Marne.
- Le risque « industriel »: le risque industriel majeur concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Ce risque pourrait concerner la constitution d'un nuage toxique dans l'atmosphère.
- Le risque « Transport de Matières Dangereuses (TMD) » concerne les axes de circulation tels que les routes départementales traversant la commune, la voie ferrée, et sur lesquels transitent des matières dangereuses diverses.
- Le risque « cavités souterraines », peut entraîner un affaissement du sol, voir un effondrement complet de celui-ci.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

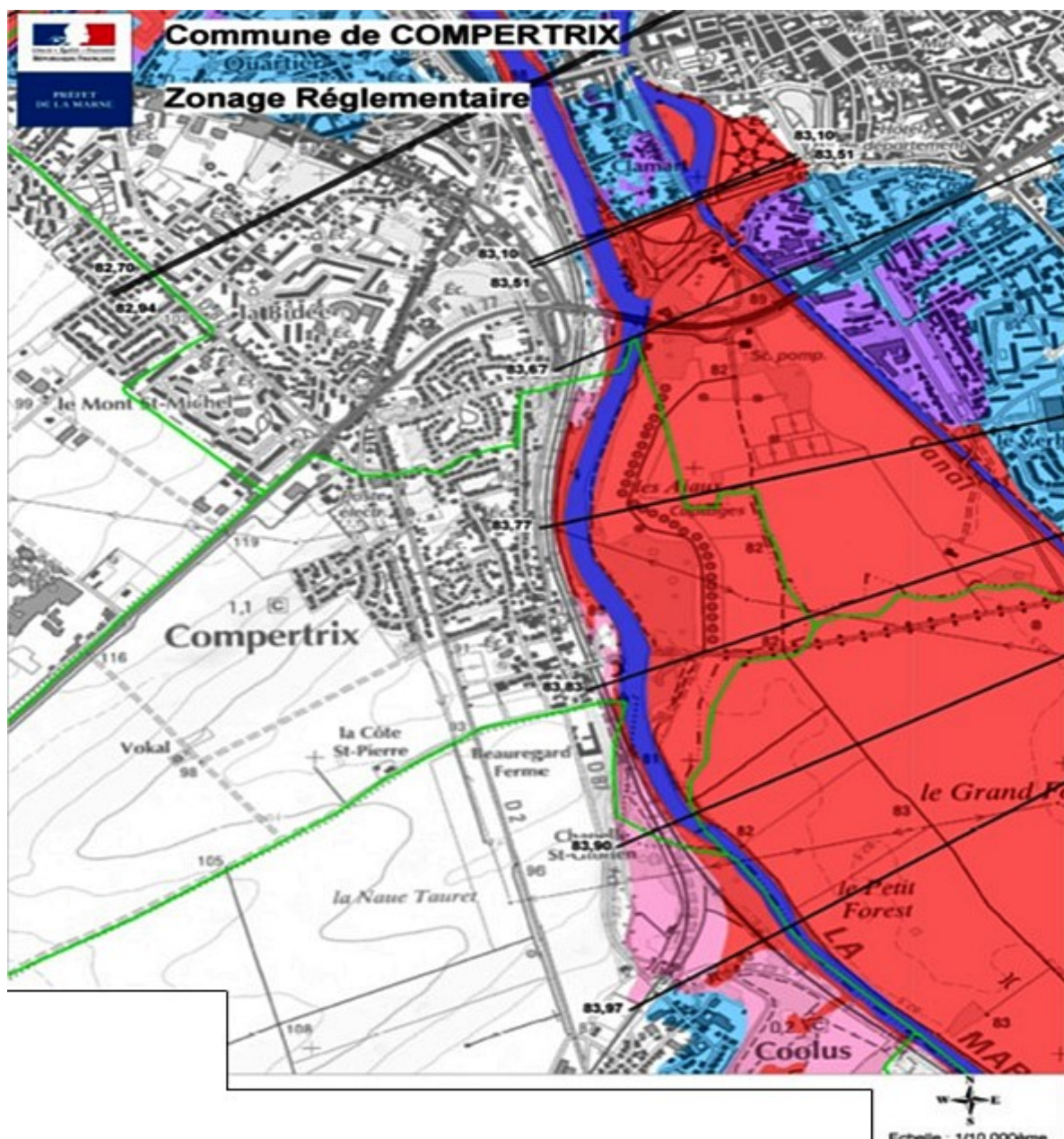
- Le risque « météorologique » : tempête 1999, fortes chutes de neige de décembre 2010, canicule (2003 – 2018 – 2019).

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

- Rupture d'une canalisation de gaz.
- Rupture d'une canalisation d'eau potable entraînant une pollution de l'eau potable.

Les risques présents sur la Commune

Exemple Carte du PPRI Rivière Marne



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé, oblige la commune à réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels réalisé. De cette manière, la commune se trouvera aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

**Carte consultable sur le site de la Mairie de Compertrix, onglet P.P.R.I.
Carte de zonage réglementaire de la commune.**



Alerte de la population

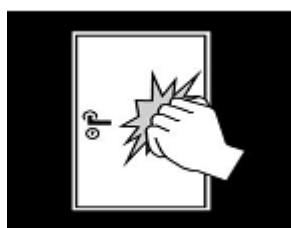


En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

Modèle 1 (mesalertes.fr)

Par l'intermédiaire de mesalertes.fr dans la seule mesure où vous serez inscrit à ce dispositif.

Modèle 2 (en porte à porte)



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes
complémentaires
seront données
par porte-voix**



**POINT DE RASSEMBLEMENT
ET DE DISTRIBUTION
« Mairie de Compertrix »**

Alerte de la population

Modèle 3 (avec sirène)

Une alerte annonce un danger immédiat.
Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte

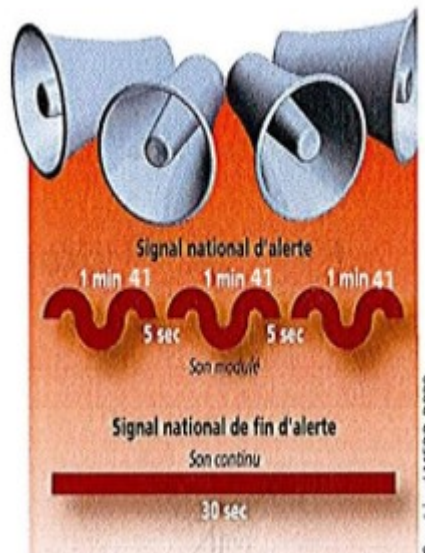
En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la mairie
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ▶ des messages diffusés par mégaphones et avec « mesalertes.fr »
- ▶ la radio et/ou la télévision

Début de l'alerte

En cas d'événement
nécessitant une mise à l'abri

L'alerte sera donnée
par la sirène testée chaque
premier mercredi du mois.
Elle émet un son caractéris-
tique en trois séquences
d'une minute et 41 secondes
soit le signal national d'alertes



Fin de l'alerte

Une fois le danger
écarté

Les sirènes émettent le
signal de fin d'alerte,
Un son continu
de 30 secondes

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :
radio à pile, lampe de poche,
matériel de confinement (ruban adhésif, serpilières ou tissus
pour colmater le bas des portes...),
nourriture et eau, couvertures, vêtements,
papiers personnels,
médicaments et notamment traitement quotidien.





Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

PLUSIEURS TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.
- Les inondations consécutives à la rupture de la digue de Giffaumont dont l'impact sera très faible produira les mêmes effets qu'un débordement de la rivière Marne
- La rupture évoquée de la digue du Lac des Grands Côtes, ci-après, aura des effets beaucoup plus importants.



le risque

Le risque à Compertrix

Compertrix est concernée par l'inondation des parcelles situées en bord de Marne. La Marne traversant la commune à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2011, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national.

Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère :

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables. Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments. Dans le cas où vous souhaiteriez être évacués, préparez vos effets personnels à emporter : papiers d'identité, objets de valeur, vêtement de change, nécessaire de toilettes, médicaments. Prévenez la Mairie de vos intentions.

APRÈS

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation. Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée. Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Coupez gaz
électricité



Fermez portes
et aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez
la radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque de rupture de digue du barrage - réservoir du Der

1) Digue de Giffaumont :

2) Digue du Lac des Grandes Côtes :

La commune de Compertrix est située à environ 55 km en aval du lac du Der. Ce lac artificiel a pour mission de renforcer le débit de la Marne en période d'étiage (l'été) et de diminuer les risques d'inondations à l'aval.

Les eaux sont prélevées dans la Marne et la Blaise et restituées dans la Marne de début juillet à fin octobre.

La cuvette du réservoir est fermée par 10 digues d'une hauteur variant de 5 à 20 mètres qui complètent les variations naturelles du terrain.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces digues n'est survenu et cette probabilité est très faible. Le lac réservoir du Der fait l'objet de mesures de contrôles extrêmement strictes.

Les mesures de prévention

- auscultation permanente de l'ouvrage
- visite technique annuelle par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne Ardenne.
- revue de sûreté qui permet d'inspecter les parties immergées tous les 10 ans.
- élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) dans la zone de proximité immédiate définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population (organismes des secours et plan d'évacuation).

Les zones concernées

L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans les digues de Giffaumont et du lac des Grandes Côtes, se développerait dans les communes de la vallée de la Marne.

- Deux cas pourront se présenter :
- digue de Giffaumont ; seuls les bords de Marne seront impactés par l'onde de submersion dont l'arrivée est estimée à 11h45 après détection de la fuite – Une seule habitation sera concernée.
- Les consignes sont identiques à celles d'une crue de la Marne.
- lac des Grandes Côtes : toute la partie basse du village sera impactée par l'onde de submersion dont l'arrivée est estimée à 10h25 après la détection de la fuite.

L'alerte

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture et la diffusera aux abonnés de « mesalertes.fr ».

La sirène de la mairie sera déclenchée, des messages d'information seront diffusés à la radio.

Des élus et des personnels des services techniques seront dépêchés pour informer les personnes des secteurs concernés à l'aide d'une sonorisation par mégaphone.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

LORS DE LA RUPTURE DU BARRAGE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau.

- Coupez vos compteurs électrique et gaz
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Préparez-vous à évacuer

- Préparez vos effets personnels à emporter : papiers d'identité, objets de valeur, vêtements de rechange, nécessaire de toilette, n'oubliez pas vos médicaments. Rendez-vous place de la mairie où des consignes d'évacuations seront données. En cas d'impossibilité de rejoindre la Mairie, appelez les services de la Mairie afin que l'on vienne vous chercher.

APRÈS

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Coupez gaz
électricité



Fermez portes
et aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez
la radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Compertrix

La commune est traversée par la voie ferrée Paris - Strasbourg ainsi que les routes départementales n° 2 et 977, sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain dont la mise à l'abri de la population.

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**, **plan rouge**, **Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. ©DR



Plus d'infos

<http://www.andra.fr/>

« Classement du transport de matières dangereuses »





transport de
marchandises
dangereuses

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Les bons réflexes !

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

Donnez l'alerte

(sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17;112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (Champagne FM 87.7 et France Bleu 94.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez vous en cas d'irritation et, si possible, changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air avec du Rubafix sur les fenêtres et des serpillères mouillées sous les portes



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Progression lente d'un nuage toxique en direction de la commune



Le risque à Compertrix

Le risque concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

A Compertrix le risque provient de la présence des usines situées en dehors de la commune, soumises à la réglementation des installations pour la protection de l'environnement (ICPE), et classée "SEVESO" et qui pourraient produire un nuage toxique.

Le risque à Compertrix

Le nuage toxique dont la progression sera plus ou moins longue, implique une mise à l'abri de la population dans les plus brefs délais.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin de l'accident

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- S'il se dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Ne pas tenter de vous rendre à proximité du site, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- Prenez connaissance des messages « mesalertes.fr »
- Ecoutez la radio (Champagne FM 87.7 et France Bleu 94.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air avec du Rubafix sur les fenêtres et des serpillères mouillées sous les portes



Ecoutez la radio



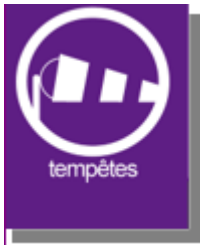
Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque tempête

vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire même des glissements de terrain.

Le risque à Compertrix

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Compertrix est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- Rouge → **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Orange → **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Jaune → **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Vert → **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



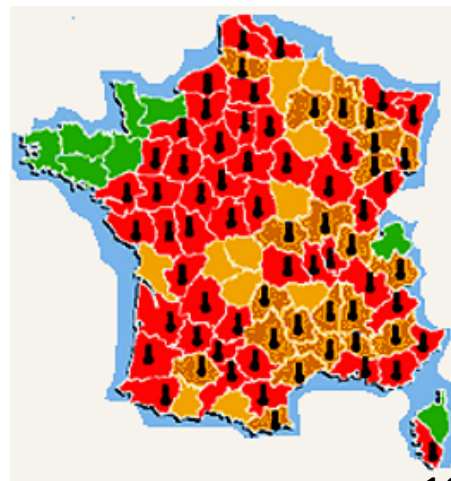
Pluie-inondation



Canicule



Orages





tempêtes

Alerte par sms
« mesalertes.fr »
Consignes
complémentaires
par porte-voix



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : **http://www.meteofrance.com**
- Mettez-vous à l'écoute des radios locales: Champagne FM 87.7 et France Bleu 94.8.

Si une tempête est annoncée:

- Consultez vos messages mesalertes.fr
- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres. Ne fréquentez pas les Bords de Marne.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques. Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Fermez portes
et volets



Ne montez pas
sur un toit



Ne prenez pas
votre
véhicule



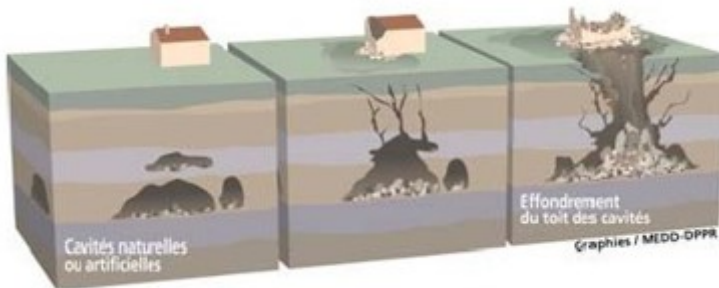
Ne restez pas
sous les lignes
électriques



Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Affaissement - Effondrement

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



La partie haute de la commune de Compertrix, en limite de Châlons-en-Champagne pourrait être concernée par le phénomène.



AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- Coupez l'électricité, le gaz et l'arrivée d'eau.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.

- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.
- Prévenez la Mairie

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- N'entrez pas dans le bâtiment endommagé

- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Coupez gaz
électricité



Evacuez les
bâtiments
endommagés



Eloignez-vous
immédiatement



N'entrez pas
dans les
bâtiments

Alerte par sms
« mesalertes.fr »
Consignes
complémentaires
par porte-voix





Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables.

N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités voire de l'eau gélifiée.



Évitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage. Demandez de l'aide à la mairie en contactant le 03.26.68.31.42.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.



Évitez les activités sportives intenses



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins et amis âgés et handicapés



Rupture d'une canalisation de gaz

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Lors de travaux ou d'accident, la présence de dégâts apparents sur un ouvrage (coffret ou conduite), des phénomènes physiques anormaux (bruits, sifflements, vibrations, projection) ou présence d'une odeur de gaz, peut indiquer qu'il s'agit d'une fuite de gaz.

Les mesures de prévention

- Prévenir les pompiers : 18
- Ouvrez portes et fenêtres pour aérer la pièce où se trouve l'odeur de gaz.
- Fermez le robinet d'arrivée de gaz
- N'utilisez pas d'appareil ou d'interrupteur pouvant produire une étincelle (ascenseur, téléphone, sonnette, appareils électriques, lampes de poche)
- Sortez de votre logement
- Attendez l'accord des secours pour regagner votre logement
- Pour les fumeurs, éteignez votre cigarette





Rupture d'une canalisation

Pollution de l'eau potable

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Lors de travaux ou d'accident, il peut arriver qu'une canalisation d'eau potable soit endommagée.

Les mesures de prévention

- Prévenir les pompiers :
- Prévenez la mairie : 03.26.68.31.42 ou le 06.45.91.00.71
- Mettez hors d'atteinte vos objets et appareils de valeur, les matières polluantes, toxiques.
- Tentez d'empêcher, autant que possible, l'eau de s'infiltrer dans votre habitation.
- Fermez portes, soupiraux et aérations qui pourraient être atteints par l'eau.
- Eteignez les appareils électriques et coupez l'alimentation électrique dans la partie susceptible d'être inondée, ainsi que vos compteurs à gaz.
- Ne buvez pas d'eau du robinet.
- En cas de rupture momentanée de l'alimentation en eau, les services de la commune fourniront de l'eau minérale. Le lieu de distribution sera situé Place de la Mairie ou au domicile des personnes sensibles ne pouvant se déplacer, ainsi que dans les établissements scolaires.

Après - Dès la fin de l'alerte

Dès que les analyses des échantillons prélevés attesteront que la totalité de l'eau est irréprochable, l'eau du robinet pourra de nouveau être consommée.

Cependant, les dispositions suivantes devront être réalisées avant :

- Ouverture de tous les robinets du logement et écoulement de l'eau pendant environ 5 minutes.
- Augmentation de la température des chauffe-eau à 60° C ou plus pendant 24 h, ou bien vidange complète avant de le réemplir.

Il est possible qu'une faible odeur ou un léger goût de chlore persiste. Sa teneur sera conforme à la législation sur les denrées alimentaires et ne présentera aucun danger pour la santé.



Les numéros utiles

- ♦ **Mairie de Compertrix.....03 26 68 31 42 et 06.45.91.00.71**
- ♦ **Site internet : www.compertrix.fr**
- ♦ **Préfecture de la Marne :**
Châlons-en-Champagne.....**03 26 26 10 10**
<http://www.marne.pref.gouv.fr/>

Pompiers18 (portable 112)

Police/gendarmerie 17

- **SAMU15 (portable 112)**
- **GRT Sécurité gaz 08 00 30 72 24**
- **ENEDIS Incident majeur09 726 750 51**
- **Service vocal Info routes
du Conseil Général 03 26 69 34 10**
- **Météo France Vigilance08 99 71 02 51**
<http://www.france.meteofrance.com/vigilance/accueil>



Écoutez les informations :

CHAMPAGNE FM 87.7 - FRANCE BLEUE 94.8

